

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Téléservice e-APS : demande d'autorisation de transfert d'armes pour les particuliers

Accéder au Service en ligne

Ce téléservice vous permet de gérer en ligne en tant que particulier, vos demandes d'autorisation pour l'importation, l'exportation et l'introduction d'armes.

Il vous permet de :

- Dialoguer avec le service douanier
- Suivre l'état d'avancement de votre demande
- Conserver l'historique de vos dossiers

À noter

Si vous êtes un professionnel (armurier par exemple) vous devez utiliser le téléservice SOPRANO.

- Armes

